

15 novembre 2000, Québec

Allocution à l'occasion du dépôt d'un projet de loi sur la réforme municipale

Mesdames, Messieurs,

Bonjour,

Le dépôt du projet de loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais marque une étape fondamentale de cette immense tâche que s'est assignée le gouvernement d'améliorer l'efficacité municipale, de favoriser le développement économique et de régler de véritables problèmes d'équité fiscale.

Le dépôt du projet de loi intervient le jour anniversaire de l'élection du premier gouvernement du Parti Québécois. Je ne peux m'empêcher de dire que je suis persuadé que la réforme municipale d'aujourd'hui marquera autant l'avenir du Québec que certaines des grandes réformes du gouvernement de M. Lévesque. La réforme de Mme Harel sera aussi importante pour le Québec que l'ont été l'assurance-automobile, et la Loi sur le zonage agricole ou la Charte de la langue française.

Depuis 40 ans, le Québec cherche désespérément à solutionner l'épineux problème de l'organisation de nos villes, les plus grandes comme les moins grandes. La tâche est toujours apparue comme insurmontable.

Un nombre quasi incalculable d'études, de rapports, d'engagements politiques sont restés lettre morte, se heurtant à un concert d'intérêts divergents, pas toujours guidés par la poursuite du bien commun.

Je me dois aujourd'hui de rendre hommage à bien des hommes et des femmes qui ont rendu possible la démarche d'aujourd'hui. La ministre des Affaires municipales, Mme Harel, a su piloter le dossier avec doigté et fermeté dans le respect des opinions des autres et dans le souci constant de faire progresser le débat d'idées.

Elle a été appuyée de façon magistrale par l'équipe du ministère, dont le travail, pas toujours visible, n'en est pas moins remarquable. Je me dois aussi de souligner les travaux indispensables de Messieurs Louis Bernard, Jean-Louis Lapointe et Antoine Grégoire, les mandataires gouvernementaux. Ils ont débroussaillé les principes, les ont transformés en propositions concrètes, après avoir accepté d'entrer dans ce qui, à certains moments, ressemblait à la cage aux lions. La plupart des recommandations ont été suivies, certaines ont été modifiées. Sans leurs rapports, le projet de loi d'aujourd'hui n'existerait pas.

Dès mon arrivée à Québec, le dossier municipal m'est apparu comme incontournable. Les problèmes soulevés pendant 40 ans n'étaient pas résorbés. Bien au contraire, ils avaient empiré. Montréal, en particulier, était dans une situation dramatique. Son économie dépréissait, ses finances publiques étaient si mal en point, que, chaque année, il nous fallait lui accorder une aide d'urgence. Partout ailleurs, chez nos concurrents économiques, tant au Canada qu'ailleurs, on assistait à la consolidation des municipalités. Voilà pourquoi, dans

le discours inaugural du 25 mars 1996, j'insistais sur la création du ministère de la Métropole, tout comme sur le mandat donné au ministre des Affaires municipales de proposer rapidement une carte proposant la fusion et la consolidation des municipalités du Québec.

Bien évidemment, la réforme municipale ne fait pas l'unanimité. En société, l'unanimité est une donnée bien rare. C'est à la fois sain et normal. Il faut dire cependant que l'opinion a énormément évolué. Si cela est vrai partout, c'est particulièrement frappant dans la région de l'Outaouais, sur la Rive-Sud de Québec et celle de Montréal. Le dépôt du projet de loi de même que les comparaisons sur les impacts fiscaux de la réforme vont contribuer à alimenter le débat et l'opinion.

Les seuls critères qui ont guidé la réflexion et les décisions du gouvernement sont l'intérêt général et l'équité. Une société ne peut progresser si elle se confine à l'immobilisme ou au statu quo. Il serait extrêmement dangereux et irresponsable que la peur du changement ou le goût de la facilité fassent en sorte de transformer les erreurs et les iniquités d'hier en stratégie pour demain.

La refonte municipale proposée aujourd'hui est une occasion unique de positionner le Québec pour l'avenir. Pour moi, elle s'inscrit dans la foulée de ce que nous avons déjà entrepris au chapitre de la relance de l'emploi et de l'économie, et du rétablissement de finances publiques saines et équilibrées. Cette refonte s'inscrit tout autant, peut-être même davantage, dans notre volonté de promouvoir la social-démocratie. Parce qu'elle mettra fin à beaucoup d'iniquités fiscales, (la simple lecture des documents sur les impacts fiscaux le démontre) cette réforme est socialement aussi importante que la politique familiale et les garderies à 5 \$.

Le dépôt du projet de loi n'est pas un aboutissement, c'est une étape charnière. Le travail des comités de transition demeurera crucial.

C'est là aussi un travail que nous suivrons de très près.